RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 21 octobre 1986

approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 67 bis
parcelle no 10086
sis sur la commune de Jussy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 67 bis, sis sur la parcelle no 10086, feuille 10B, du cadastre de la commune de Jussy, inscrit au registre foncier au nom de la propriété par étages formée de Madame Caroline DELETRA-LOURIE, de Monsieur François DELETRA, de Monsieur Lucien GAUDET et de Madame Agnès GAUDET-MEIER;

attendu que cette ferme, remontant vraisemblablement à la première moitié du 19e siècle, avec des éléments plus anciens, est typique de l'architecture rurale de cette époque.

vu que les quelques modifications ultérieures dans les percements ne diminuent pas sensiblement la valeur du bâtiment;

vu que cette construction forme un ensemble avec les bâtiments voisins (nos 65-66, parcelle no 10083[1]);

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 28 février 1986;

vu le préavis de la commune du 12 juillet 1986;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 25 août 1986;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 67 bis, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 10 B

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de JUSSY

Echelle



ATTENTION
CADASTRE PROVISOIRE

22 NOV. 1985
CADASTRE DE GENEVE